



Licencier votre enfant à l'ARA

Votre enfant, souhaitant prendre **une première licence à l'ARA** pour pratiquer le rugby, il va, en fait, s'affilier à la FFR.

Il vous faut donc retourner, les documents suivants :

- à la FFR : (par internet)
 - l'AS « RUGBY EDUCATIF » ; **document téléchargé (reçu par mail) et le faire tamponner et signer par le médecin (ceci équivaut au certificat médical)**
 - 1 photo d'identité numérisée et mise en ligne sur le site de la FFR
 - un justificatif d'identité ; copie du livret de famille (page concernant l'enfant) ou la copie de la carte d'identité numérisée et mise en ligne sur le site de la FFR.
 - Autorisation de soins (téléchargeable sur le site FFR).
- **CLUB :**
 - la fiche de renseignements
 - un chèque de **65,00 €** pour un enfant M6-M8-M10-M12 ou **80,00 €**, pour un enfant en M14 ou Cadet pour payer les affiliations à la FFR (vous pouvez régler en tickets CAF, si vous en disposez).
 -
 - Pour 2 enfants nous effectuons une remise de 10€ par famille (possibilité d'établir une demande de Dons déductible des impôts).

Important :

Bouteille d'eau **individuelle** pour les entraînements et les plateaux.

Prévenir les éducateurs en cas d'**absence**.